COMMUNE DE
LAY

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 février 2026

Date de la convocation : 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Lay.

Ordre du Jour

1- CFU du Budget Communale et Assainissement 2025;
2- Affectations des résultats ;
3- Compte de Gestion et Compte Administratif du Budget CCAS 2025 ;
4- Repas de Noël – Participation aux frais pour le repas de Noël 2025 ;
5- Approbation du Budget Communal 2026 ;
6- Approbation du Budget Assainissement 2026 ;
7- Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026 ;
8- Elections Municipales – Organisation du bureau de vote;
9- Questions diverses.

Présents :
Jean-Marc GIRAUD, Leititia BERNICAT, Jean-Christophe GUILLON, Pierre SALAZARD, Myriam CORTEY, Fernand BERCHOUX, Jean-Pierre BUCCO, Jocelyn JUNET, Nicolas PONTILLE, Michel PATUREL, Hervé PONTILLE,

Absents : Paula RODRIGUES, Sandrine BLEIN

Pouvoirs déposés :

Secrétaire élu pour la séance : Jean-Christophe GUILLON

- Approbation procès-verbal –

Approbation par Monsieur le Mairie et le secrétaire de séance du précédent conseil du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2026.

- BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU CFU 2025 –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 20231016.1 du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 exposé par M. Jean-Christophe GUILLON adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat

synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

Sous la présidence de Mme Leititia BERNICAT, 1ère adjointe,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND** acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi

FONCTIONNEMENT - 2025

DEPENSES			**RECETTES**		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	144 765.35 €	013	atténuations de charges	29 388.80 €
012	charges de personnel	264 090.39 €	70	produits des services, ventes diverses	65 130.75 €
014	atténuations de produits	30 916.00 €	73	impôts et taxes	29 212.52 €
65	autres charges de gestion courante	76 658.86 €	731	fiscalité locale	306 918.00 €
66	charges financières	6 360.77 €	74	dotations, subventions et participations	146 317.64 €
042	opérations d'ordre	2 732.69 €	75	autres produits de gestion courante	70 878.79 €
			77	Produits spécifiques	600,00 €
	TOTAL	525 524.06 €		**TOTAL**	648 446.50 €

Résultat de l'exercice	122 922.44 €
Résultat antérieur	*294 336.34 €*
Excédent 2024 restant au fonctionnement	45 000,00 €
(part affectée à l'investissement pour 249 336.34 €)	
Résultat de clôture	167 922.44 €

INVESTISSEMENT - 2025

DEPENSES			**RECETTES**		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	48 426.27 €	10	dotations, fonds divers et réserves	344 107.49 €
204	subventions d'équipement versées	1 234.80 €	13	subventions d'investissement	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	915.06 €	165	Dépots et cautionnements reçus	150,00 €
23	Immobilisations en cours	3 184.20 €	040	opérations d'ordre	2 732.69 €
	affectées à une opération	115 314.20 €		affectées à une opération	7 000.00 €
	TOTAL	169 074.53 €		**TOTAL**	353 990.18 €

Résultat de l'exercice	184 915.65 €
Résultat antérieur	- 14 332.70 €
Résultat de clôture	170 582.95 €

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

– BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 -

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	122 922,44
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	45 000,00
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**167 922,44**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	170 582,95
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-46 648,13
Besoin de financement F. = D. + E.	**0,00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**167 922,44**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**60 000,00**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**107 922,44**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU CFU 2025 –

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 20231016.1 du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 exposé par M. Jean-Christophe GUILLON adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la

collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

Sous la présidence de Mme Leititia BERNICAT, 1ère adjointe,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND** acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi

FONCTIONNEMENT- 2025					
DEPENSES			**RECETTES**		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
11	charges à caractère général	10 444.13 €	70	ventes produits, prestations	49 218.31 €
012	charges de personnel	4 456.25 €	75	autres produits de gestion courante	2 461.06 €
66	charges financières	1 395.36 €	042	opérations d'ordre	12 656.00 €
042	opérations d'ordre	29 683.97 €			
	TOTAL	45 979.71 €		**TOTAL**	64 335.37 €

Résultat de l'exercice	18 355.66 €
Résultat antérieur	*39 051.25 €*
Excédent 2025 restant au fonctionnement	9 051.25 €
(part affectée à l'investissement pour 30 000.00 €)	
Résultat de clôture	27 406.91 €

INVESTISSEMENT - 2025					
DEPENSES			**RECETTES**		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
16	emprunts et dettes assimilées	12 491.03 €	040	opération d'ordre	29 683,97 €
040	opérations d'ordre	12 656,00 €	10	dotations, fond div. et reserves	30 000.00 €
	affectées à une opération	32 568.00 €			
	TOTAL	57 715.03 €		**TOTAL**	59 683.97 €

Résultat de l'exercice	1 968.94 €
Résultat antérieur	26 860.72 €
Résultat de clôture	28 829.66 €

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget assainissement qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 -

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 355,66
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	9 051,25
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	**27 406,91**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	28 829,66
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	**0,00**
AFFECTATION (2) = d.	**27 406,91**
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00**	27 406,91
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

- BUDGET CCAS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 -

Vu la délibération DCM20260122-3 concernant la dissolution du budget CCAS au 31 décembre 2025 ;

Sous la présidence de Mme Leititia BERNICAT, 1ère adjointe, et sous présentation de M. Jean-Christophe GUILLON, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2025.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget CCAS de l'exercice 2025 et les décisions

modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

Sous la présidence de Mme Leititia BERNICAT, 1ère adjointe,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND** acte de la présentation faite du compte de gestion et du compte administratif, qui peuvent se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT - 2025					
DEPENSES			**RECETTES**		
chapitre	libellé	montant	chapitre	libellé	montant
011	charges à caractère général	4 724.66 €	70	produits des services, ventes diverses	625,00 €
			74	dotations, subventions et participations	1 723,00 €
			75	autres produits de gestion courante	386,00 €
TOTAL		4 724.66 €	**TOTAL**		2 734.00 €

Résultat de l'exercice	- 1990.66 €
Résultat antérieur	4 127.81 €
Résultat de clôture	2 137.15 €

- **APPROUVE** le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2025 du budget CCAS qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LE REPAS DE NOEL DE L'ANNEE 2025 -

Monsieur le Maire expose aux du Conseil Municipal que lors du repas de Noël, certains invités étaient accompagnés par des personnes de moins de 70 ans.

Monsieur le Maire propose de faire payer les personnes de moins de 70 ans. Au vu des différentes factures, le prix de revient d'un repas est de 30.00 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **APPROUVE** cette proposition et fixe le prix du remboursement par les personnes de moins de 70 ans à 30.00 €uros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes.

- BUDGET COMMUNAL – APPROBATION DU BUDGET 2026 -

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances qui s'est réunie le 29 janvier 2026, comme suit :

BUDGET COMMUNAL 2026		
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	612 932,29 €uros	612 932,29 €uros
INVESTISSEMENT	335 950,19 €uros	335 950,19 €uros

Le projet de budget a été transmis au Conseil Municipal le 12 février 2026,

M. Jean-Christophe GUILLON donne lecture des différents comptes du budget :

Fonctionnement
Chap 011 en hausse suite à :
- c/ 60633 : des petits travaux sont envisagés mais ils ne peuvent pas renté en investissement car ce sont nos agents qui vont les réaliser ;
- c/6232 : bascule du résultat de clôture du budget CCAS ;
- c/6282 : budgétisé en double car les frais de gardiennage n'ont pas été payé sur 2025 ;
- c/6168 : assurance suite à l'acquisition du bâtiment chemin du poète joseph de Berchoux.

Chap 65 en hausse suite à l'augmentation des indemnités d'élu.
Chap 70 : c/70870 : les loyers de l'agent postal sont à mettre au compte 752 (chap 75)

Investissement
Détail des opérations
c/2041512 : projet du terrain de foot synthétique sur la commune de St Just la Pendue pour environ 14 000 € pour la commune de Lay sur 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 arrêté comme suite :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

BUDGET COMMUNAL 2026		
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	612 932,29 €uros	612 932,29 €uros
INVESTISSEMENT	335 950,19 €uros	335 950,19 €uros

- BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU BUDGET 2026 -

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget assainissement 2026 arrêté lors de la réunion de la commission des finances qui s'est réunie le 29 janvier 2026, comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2026		
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	57 912,91 €uros	57 912,91 €uros
INVESTISSEMENT	62 513,63 €uros	62 513,63 €uros

Le projet de budget a été transmis au Conseil Municipal le 12 février 2026,

M. Jean-Christophe GUILLON donne lecture des différents comptes du budget :
Opération 13 : changement du poste de relevage suite a passage à la 4G qui est toujours en attente de chiffrage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le budget assainissement 2026 arrêté comme suite :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

BUDGET ASSAINISSEMENT 2026		
SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	57 912,91 €uros	57 912,91 €uros
INVESTISSEMENT	62 513,63 €uros	62 513,63 €uros

- FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR L'ANNEE 2026 -

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 20220523.1 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- ELECTIONS MUNICIPALES -

Détermination des tours de garde pour les Elections Municipales qui auront le dimanche 15 mars 2026 à la salle du conseil Municipal à partir du 8h jusqu'à 18h.

- QUESTIONS DIVERSES -

- ✓ **MUTUELLE DE VILLAGE**: La première permanence a eu lieu le mardi 24 février 2026 de 9h à 12h en salle du conseil. Vu l'engouement des administrés, une deuxième permanence va avoir lieu le 10 mars 2026 et une troisième devra surement être programmé fin mars.

- ✓ **COURS D'ARTS PLASTIQUES** : des cours d'arts plastiques vont être dispensé sur la commune à partir du mois de septembre pour les enfants et les adultes. Des tracts seront distribués prochainement sur la commune.

- ✓ **BROYAGE CHEMINS COMMUNAUX :** l'entreprise BERTHELIER est intervenu pour broyer les grosses branches des accotements avant la coupes de printemps.

- ✓ **LIMITE D'AGGLOMERATION** : la sortie d'agglo a été reculé sur le Département 26 au niveau de la rue Chez Fillon.

- ✓ **FETE EN LAY** : la manifestation de Fête en Lay est programmée pour le 30 mai. Une première réunion aura lieu le lundi 2 mars à la salle du conseil.

- ✓ **RACCORDEMENT ENEDIS** : Suite à la pose de panneaux solaires, le Gaec de Dorthoray a fait la demande de raccordement à Enedis. Pour rappel, les réseaux sont enterrés sur ce tronçon. La société prévoit de passer les câbles de la route départementale, en montant par le chemin de Dorthoray jusqu'à la ferme. Des traçages ont été marqués au sol mais la commune n'a pas été averti de ces travaux. Nous avons donc pris contact avec l'entreprise pour fixer une date de rendez-vous sur site. Nous sommes dans l'attente d'un retour.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 20 mars 2026

PV arrêté en date du vendredi 20 mars 2026

Secrétaire de séance,
M. Jean-Christophe GUILLON

Le Maire,
M. Jean-Marc GIRAUD

MAIRIE DE LAY
42 (Loire)